



CLASSIQUES
GARNIER

LECLERC (Yvan), « Présentation des annexes », *Crimes écrits. La littérature en procès au XIX^e siècle*, p. 295-295

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10080-5.p.0295](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10080-5.p.0295)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRÉSENTATION DES ANNEXES

Les annexes regroupent des documents inédits ou difficilement accessibles.

Les réquisitoires, plaidoiries et jugements relatifs à *Madame Bovary* et aux *Fleurs du mal* se trouvent dans des éditions courantes et des œuvres complètes : en appendice au roman dans les éditions du « Livre de Poche » ou en collection « G.F. » Flammarion et dans les *Œuvres complètes* de Flaubert, Bibliothèque de la Pléiade, t. III, p. 461-535 ; dans les notes des *Œuvres complètes* de Baudelaire, Bibliothèque de la Pléiade, t. I, p. 1176-1224 (avec, en plus, les *Notes pour mon avocat* et les quatre *Articles justificatifs*).

Les pages qui suivent présentent des documents divers : les passages barrés sur le manuscrit de *Madame Bovary* et supprimés dans la *Revue de Paris* par ses directeurs (annexe 1) ; le jugement de réhabilitation de Baudelaire, rendu en 1949 (annexe 2 : en parallèle, on reproduit le jugement de condamnation) ; les principales pièces du dossier de non-lieu dans l'affaire des *Diaboliques* (annexe 3) et, en annexe 4, vingt et un dossiers concernant d'autres procès littéraires, parmi les plus célèbres du XIX^e siècle. Chacun d'eux, rangé chronologiquement à la date de l'audience (et non de la publication), comporte une présentation de l'œuvre, la citation de tout ou partie des passages incriminés, les attendus du jugement.

Un tableau synoptique, placé après les dossiers, permet de prendre une vue d'ensemble sur les vingt-quatre affaires, y compris donc, remis à leur place dans ce cadre final, *Madame Bovary*, *Les Fleurs du mal* et *Les Diaboliques*.

Les particularités orthographiques ont été respectées dans les citations.